

22 novembre 1994, Québec

Conférence de presse

Le modérateur: M. Parizeau.

M. Parizeau: Alors, d'abord, je voudrais m'excuser d'être en retard, mais je ne me suis pas encore habitué à être dans le « bunker » plutôt que dans les bureaux du chef de l'opposition, ça me prend plus de temps pour venir ici. Mes excuses, ça ne se reproduira pas. Nous avons terminé une journée de caucus, deux jours de Conseil des ministres pour préparer la prochaine session, mais vous comprendrez que, d'abord, je veux dire quelques mots de la démission de Mme Malavoy. C'est un épisode qui m'a beaucoup secoué. J'ai appris tout ça samedi dernier, de Mme Malavoy elle-même qui, entendant des rumeurs circuler, voyant l'accent qu'on mettait de plus en plus sur une loi de la réforme, c'est-à-dire oui, une loi de la réforme électorale, est venue me présenter sa démission, évoquant ce lien de confiance que nous cherchons, dont j'ai si souvent parlé, et que nous cherchons à rétablir, et disant: Écoutez, je ne veux pas remettre ça en péril. Pendant deux jours, j'ai fait travailler un avocat dans les lois électorales, pour voir s'il n'y avait pas un moyen quelconque de ne pas, comment dire, d'éviter ce que Mme Malavoy me présentait. Mais, invariablement, je me trouvais placé devant le problème de, comment dire, de la rupture du lien de confiance et donc, finalement, hier, je me suis rangé à accepter sa démission. Ça me trouble profondément. Moi, comme tous ses collègues, on a beaucoup aimé travailler avec Mme Malavoy au Conseil des ministres. Elle faisait du bon travail, et je souhaite vivement que ce qui vient de se produire soit un accident dans une carrière qui s'annonçait brillante et que, au bout d'un certain temps, Mme Malavoy pourra revenir au conseil des ministres. Je ne sais pas si ce sera possible, je ne sais pas comment la situation se présentera, je dis simplement que je le souhaite vivement, compte tenu de la personnalité et des convictions de cette femme qui, jusqu'à hier, était une collègue. Voilà ce que je voulais dire à ce sujet. Deuxième chose, alors, la préparation de la session qui commence. Nous avons passé beaucoup de temps à préparer les grandes lignes du discours inaugural et à préparer les deux faces de nos préoccupations fondamentales. C'est, d'une part, faire débloquent un certain nombre de choses, mettre en place des politiques économiques, en particulier, un petit peu plus articulées que ce nous avons connu pendant des années, faire débloquent un certain nombre de dossiers qui sont accrochés et, d'autre part, introduire à l'Assemblée nationale le référendum sur la souveraineté. Il y a tout un cheminement à prévoir. Et là, je pense qu'on peut dire que c'est à peu près... Entre nous, comme procédure, c'est à peu près ficelé depuis ce midi, depuis le début de l'après-midi. Alors, je pense que nous savons là, à cet égard, aussi bien pour ce qui a trait au premier volet qu'au second, nous nous sommes fait une sorte de feuille de route pour la prochaine session. Alors, pour être un peu plus précis, je vais laisser M. Chevette dire quelques mots sur la façon dont il envisage cette session qui commence. Et ensuite, on pourra passer aux questions.

M. Chevette: Comme vous le savez tous, il y aura le scénario d'ouverture, c'est à 14 heures, mardi, tel que le décret le stipulait, pour l'élection du président et des vice-présidents, et qu'il y aura ajournement jusqu'à 16 h 45, où il y aura discours inaugural à 16 h 45. Plus précisément, je crois que c'est 17 heures, mais on convoque pour 16 h 45, pour s'assurer qu'on pourra commencer à l'heure précise. Et, comme je l'ai dit... Attendez un peu, c'est aujourd'hui vendredi, donc, comme je l'ai dit mercredi, il y aura, les jours suivants, des avis

au feuillet pour inscrire diverses législations dont on a parlé au caucus des députés, dont je vous ai fait part mercredi. Mais, comme vous le savez également, tout est objet de consentement avant Noël, puisqu'on est dépassé le 15 novembre, et que seules les lois qui reçoivent le consentement de l'opposition peuvent franchir les trois étapes avant Noël. Et une seule loi a déjà reçu le consentement, c'est celle du colistier montréalais, la loi que nous allons amender de façon générale, cependant, pour l'avenir de cette charte et de ce processus électoral sur les élections municipales. Dans le reste, il n'y a pas de surprise dans les législations. On vous en a parlé. On vous a donné en grande ligne quelle était la réforme électorale, les lois budgétaires découlant du dernier budget, les amendements à la loi 142, pour réaliser les grands engagements électoraux que l'on a pris. Ces législations-là seront déposées au fur et à mesure qu'elles auront passé le cap du comité de législation, après avoir reçu l'aval du comité des priorités et du Conseil des ministres, de sorte que nous sommes relativement bien prêts pour la session qui débute, qui durera le temps que l'opposition désirera bien qu'elle dure ou se prolongera ultérieurement, si c'est leur désir.

Une voix: Première question, Paul Larocque.

M. Larocque (Paul): M. Parizeau, concernant Mme Malavoy, j'ai deux petites questions rapides, parce que ce n'est pas tout à fait clair. Est-ce que, selon ce que vous comprenez, Mme Malavoy était au courant qu'elle n'avait pas le droit de voter au moment où elle l'a fait dans les années quatre-vingt? Et, deuxièmement, qu'est-ce qui arrive maintenant, qui sera son successeur ou sa...

M. Parizeau: Je pense que la réponse à la première question est dans la lettre de Mme Malavoy où elle indique, comment dire, que son attachement à la cause de l'indépendance du Québec l'avait amenée à retarder pendant des années sa citoyenneté, l'obtention de sa citoyenneté canadienne, puisqu'elle est née à l'étranger. Alors, vous trouverez dans sa lettre quelque chose d'assez précis là-dessus. Moi, je pense qu'il n'y a pas lieu d'aller au-delà de ça, ça me paraît tout à fait clair. Quant à savoir qui va la remplacer, ça sera déterminé d'ici quelques heures. J'ai encore deux ou trois conversations à avoir sur ce sujet.

Le modérateur: Étric Tétreault.

M. Tétreault (Éric): Toujours au sujet de Mme Malavoy, M. Parizeau, vous évoquez un retour. ... vous le souhaitez. Il y a quelques années, le ministre conservateur, Jean Charest, avait démissionné pour avoir soi-disant, à l'époque, tenté d'influencer un magistrat. Il était revenu au cabinet. Mme Malavoy quitte pour des raisons qui apparaissent moins graves. Vous voyez un retour possible, donc, mais comment allez-vous vous assurer que le lien de confiance n'a pas été brisé, pour reprendre votre expression?

M. Parizeau: Écoutez, qu'il y ait eu faute, c'est évident. C'est évident. Bon. Alors, combien de temps faut [-] il pour expier? Bon. Je ne sais pas, je ne sais pas quoi vous dire là-dessus. Tout ce que je dis, c'est qu'il doit y avoir quand même moyen, à un moment donné, de se faire pardonner une faute. Alors, aujourd'hui, je ne peux pas en dire plus, qu'est-ce que vous voulez?

Une voix: M. Jean Bédard. M. Bédard (Jean): Toujours à propos de Mme Malavoy, est-ce que les raisons qui ont amené sa démission comme ministre ne devraient pas justifier aussi une démission comme députée?

M. Parizeau: Non. Moi, ce qu'on me dit, là, c'est... Alors là, on rentre dans des considérations juridiques d'éligibilité, des choses comme celles-là. On me dit que là-dessus c'est correct. Il n'y a pas de faute, mais la punition est suffisante. N'exagérons pas, quand même. Mais, sur le plan juridique, ça me paraît tout à fait...

Le modérateur: M. Venne.

M. Venne (Michel): Je suis dans la même lignée, mais vous dites qu'au plan juridique il n'y a pas de difficulté pour qu'elle reste députée, mais, au plan du plan de confiance, justement, donc, que vous évoquez et que Mme Malavoy évoque, est-ce que la question ne se pose pas également à titre de députée? Et j'aurais une deuxième question dans le même sens.

M. Parizeau: Ah ! Pas dans la façon dont elle a présenté ça. Je pense que... Vous voyez, elle se retourne vers ses électeurs et puis leur dit: Bien, voilà. Mais, moi, je n'ai pas de doute. On vient de me faire un rapport sur la réunion qu'elle vient de tenir Sherbrooke. Je n'ai pas de doute sur l'appui qu'elle va trouver chez ses concitoyens. Comme l'appui qu'elle a trouvé chez ses collègues et chez moi aujourd'hui. Mais c'est clair, il y a faute. Bon. Alors. Qu'est-ce que vous voulez? À un moment donné, ce sera pardonné, ça.

M. Venne (Michel): Mon autre question, c'était de savoir est-ce que vous savez si Mme Malavoy avait eu vent de la possibilité que cette information-là soit divulguée par quelqu'un d'autre prochainement et que la connaissance de cette information-là ait pu être utilisée à des fins de pression, de chantage, de menace ou autre?

M. Parizeau: Moi, j'ai entendu parler de quelque chose de très précis, mais pas par elle, il y a trois jours. On m'a dit, il y a trois jours, et je pense qu'il y a un journaliste qui est sur le coup... Deux jours ou trois jours, je ne me souviens plus. Mercredi ou jeudi?

Une voix: Je crois que c'est mercredi.

M. Parizeau: Mercredi. Oui. Pas plus. Mais c'est tout. Avant ça, Mme Malavoy m'avait dit, elle m'avait fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, état de rumeurs, mais, enfin, il n'y avait rien de précis... Moi, j'ai commencé à avoir des précisions là-dessus mercredi. Mais là, on était déjà placés dans... J'étais dans la situation où je me débattais en disant: Sur le plan juridique c'est correct, mais, sur le plan politique, ce n'est pas acceptable. De toute façon, c'était... Puis, voilà. Il a bien fallu accepter cette démission.

Mme Ouellet (Suzanne): M. Parizeau, toujours sur la même question. Lorsque Mme Malavoy est arrivée au conseil des ministres, c'est aussi parce qu'elle était une des seules élues de la région de l'Estrie. Alors, est-ce que l'Estrie n'est pas orpheline, maintenant, au Conseil des ministres? Et est-ce que j'ai bien compris tout à l'heure que vous alliez nous annoncer qui la remplacera dans quelques heures, vous allez décider dans quelques heures, dans quelles heures?

M. Parizeau: oui, oui. Ah ! bien, non. Moi, je pense que, oui, ça devrait être annoncé ce soir.

Mme Ouellet (Suzanne): O.K.

M. Parizeau: Oui, oui, il ne faut pas laisser ça... Normalement, ce sera fait par communiqué. Écoutez, on est vendredi soir, vous comprenez, alors... Je comprends que les heures de tombée de certains d'entre vous seront peut-être passées, mais j'ai quand même quelques conversations à avoir à ce sujet là encore. C'est quand même un sujet sérieux.

Mme Ouellet (Suzanne): Quant à la représentation de l'Estrie au conseil des ministres?

M. Parizeau: Bien, la représentation de l'Estrie, là, vous me comprenez, je ne peux pas facilement augmenter la représentation de l'Estrie. Elle est ce qu'elle est, la représentation de l'Estrie. Je comprends qu'ils sont deux députés du Parti québécois dans ce coin-là: l'un était ministre, puis l'autre délégué régional. On ne pourra pas... Alors, évidemment, ça pose un problème. Ce sont des choses qui arrivent.

Le modérateur: Christine Saint-Pierre.

Mme Saint-Pierre (Christine): J'aurais une question sur Mme Malavoy et ensuite sur le menu législatif. Au sujet de Mme Malavoy, M. Parizeau, lorsqu'elle est devenue citoyenne canadienne, est-ce que c'est parce qu'elle voulait, à ce moment-là, faire une carrière politique et que le parti lui a dit: Ce serait important que tu deviennes citoyenne canadienne?

M. Parizeau: À ma connaissance, mais, là, je ne peux pas, mais à ma connaissance, là, personne dans le parti ne savait ça. Moi, je ne le savais pas, puis je ne suis pas habituellement, vous savez, je ne suis pas le plus mal renseigné. Je n'ai jamais entendu parler de ça. Écoutez, je vous assure que je suis tombé de haut. Puis, entre nous, ça fait quand même quelques années que je suis en politique, je n'avais jamais entendu parler d'un cas comme ça.

Mme Saint-Pierre (Christine): Mais pourquoi, dans son esprit, ses convictions ont changé à ce point-là? Si elle hésitait à devenir citoyenne canadienne parce qu'elle croyait à l'avenir d'un Québec souverain, il a fallu qu'elle le fasse par opportunisme. C'est à peu près la conclusion à laquelle on en vient.

M. Parizeau: Bien, madame, je ne sais pas, moi. Là, vous me demandez de... Écoutez, je ne l'ai pas confessée, hein, à présenter un certain nombre d'explications. On ne va pas rentrer maintenant dans le confessionnal. C'est une punition déjà très forte.

Le modérateur: Pierre April. Mme saint-pierre (Christine): C'est parce que j'avais une deuxième question sur le menu législatif.

Le modérateur: Est-ce que c'est sur le même sujet, Pierre?

M. April (Pierre): Oui, c'est sur le même sujet.

Mme Saint-Pierre (Christine): O.K. Je reviendrai.

M. April (Pierre): Ça pose la question, je pense, M. le premier ministre, et M. Chevrette aussi qui est à la réforme électorale, de l'enregistrement des voteurs, des électeurs au moment de l'énumération. Je pense que la vérification de la citoyenneté – on sait que Mme Malavoy n'est sûrement pas la seule, au Québec, qui vote même si elle n'est pas citoyenne canadienne. Dans la région de Montréal, semble-t-il, c'est fréquent, très fréquent même... Est-ce que ça ne pose pas la question de vérifier à chaque élection ou, si on a une liste électorale permanente, de vérifier la citoyenneté des gens qui sont immigrants.

M. Chevrette: C'est d'ailleurs dans la réforme électorale ou dans le projet de loi qui sera déposé à l'Assemblée nationale, l'établissement de la liste permanente informatisée, précisément, dans cette loi là, vous allez retrouver des moyens de confection de liste. Et un des moyens de confectionner la liste, c'est d'avoir recours au fichier de la RAMQ et au fichier de la SAQ. Et, au fichier de la RAMQ, nous dit-on, un immigrant non reçu a une identification au dossier comme étant une carte provisoire, et non pas permanente, de sorte qu'on peut la découvrir par-là dans la confection de la liste électorale permanente informatisée.

M. April (Pierre): La question de la citoyenneté me...

M. Chevrette: Écoutez, ça dépend. Ce que vous me posez comme question, « c'est-tu » pour l'élaboration de la liste ou pour le droit de vote comme tel, là? C'est deux choses.

M. April (Pierre): Bon, moi, ma mère est Italienne. Elle est arrivée d'Italie. Elle avait l'âge de 12 ans. Je me la pose, la question aujourd'hui: Est-ce qu'elle est vraiment citoyenne? Est-ce qu'elle a déjà eu la citoyenneté? C'est ça qui est le problème. Les gens, quelqu'un qui arrive ici à trois ans, est-ce qu'il se pose plus la question à quatre ans et demi ou à 22 ans s'il est citoyen?

M. Chevrette: Mais c'est ce que je vous dis. Dans l'élaboration de la liste permanente informatisée, on devrait, par les moyens qu'on va utiliser, savoir pour déterminer précisément la qualité d'électeurs. C'est une autre chose, cependant, la journée du vote. La journée du vote, on a le droit, par des déclarations solennelles ou un serment, de demander l'identification et sa qualité d'électeurs. Mais c'est deux choses distinctes, ça. Nous, on prétend qu'on va aller chercher passablement les renseignements d'environ 99 % corrects, y compris la qualité d'électeurs et l'adresse personnel du domicile et non pas de la résidence secondaire, on se comprend bien.

Le modérateur: Philip Authier.

M. Authier (Philip): Sur un autre sujet. Je ne sais pas, M. le premier ministre, si vous pouvez nous indiquer, vous avez parlé beaucoup du référendum, votre stratégie pendant... Est-ce qu'il y a des grandes lignes, des directions que vous pouvez nous indiquer aujourd'hui de ce que vous prévoyez, votre plan d'action sur ça?

M. Parizeau: Oui, je préférerais attendre au discours inaugural. Ce que je peux vous dire, cependant, c'est que ça n'est pas une opération simpliste que je vais présenter. Il y a des documents qui seront présentés dans le cours normal des travaux de l'Assemblée nationale. Il y aura des formes de consultation très élaborées qui se dérouleront séparément ou en parallèle. Et tout ça, n'est-ce pas, va, d'ici quelques jours, être déposé, réexpliqué, décrit. Et

je préfère attendre le discours inaugural pour me livrer à cet exercice plutôt que de lâcher ça par bribes maintenant. Mais vous allez voir, c'est assez imagitatif. C'est pas mal du tout, c'est pas mal du tout.

M. Authier (Philip): Est-ce qu'il y aura une structure spécifique, par exemple, pour des gens non alignés ou des gens des syndicats? Est-ce que vous allez présenter un plan sur ce point-là aussi?

M. Parizeau: Ah non ! Ça, ce sont des questions d'organisation. Ça fait déjà longtemps qu'on en discute. Là, vous voyez, ce n'est pas des choses qui se font spécifiquement à l'Assemblée nationale, ce à quoi vous faites allusion, là, l'organisation. Quand on dit que les gens du « non » sont déjà en train de s'organiser, bien les gens du « oui » , oui, ils ont une certaine longueur d'avance. Bien sûr qu'à l'heure actuelle nous avons... Vous en avez d'ailleurs des échos dans les journaux de temps à autre. Quand les partenaires du Parti québécois et du Bloc québécois disent: Voici comment on va s'organiser, nous. Et puis, il y a des déclarations qui se font. Le travail est très avancé sur ce plan-là. Mais, ce n'est pas ça dont je parlais, moi. Je parle de l'introduction du référendum dans le processus parlementaire et qui commence avec la nouvelle session.

M. Larocque (Paul): M. Parizeau, est-ce à dire que vous irez de l'avant avec la déclaration solennelle telle que prévue dans votre programme?

M. Parizeau: Bien, vous allez voir. Je pense que vous allez trouver ça astucieux.

Des voix: Ha, ha, ha !

M. Larocque (Paul): Mais encore !

M. Parizeau: Mais encore ! Bien, je garde le suspense. Ha, ha, ha ! Vous verrez. Vous verrez dans quelques jours.

Le modérateur: Christine Saint-Pierre.

Mme Saint-Pierre (Christine): M. Chevrette, au sujet du menu législatif, les libéraux disaient ce matin que c'était un menu minceur, que la seule certitude qu'ils avaient comme projet de loi c'était l'histoire du... La 142, on disait que vous aviez promis pendant la campagne électorale de la « scraper », et ça ne semble pas être vers ça que vous allez.

M. Chevrette: Bien, les libéraux parlent à travers leur chapeau et je vais vous dire pourquoi. D'abord, il est normal qu'on attende le discours inaugural pour donner des suites aux volontés politiques. C'est l'ouverture d'une nouvelle session. Les libéraux doivent savoir ça.

Mme Saint-Pierre (Christine): oui. Mais, M. Paradis dit qu'il vous a rencontré la semaine dernière.

M. Chevrette: M. Paradis, je lui ai parlé qu'avant Noël, que ça me prendrait des consensus. Et je lui ai parlé de la loi 142, donc je suis surpris qu'il dise qu'il n'y a pas de loi 142. Je lui ai dit que je lui enverrais le projet de loi sur la réforme électorale dès qu'il serait ficelé un peu,

et il n'a pas semblé surpris. Je lui ai parlé des mesures fiscales découlant du budget. Je lui ai parlé de la loi 198, éventuellement, qui serait touchée. Je lui ai parlé éventuellement de la loi 102 qui serait touchée. Je lui ai parlé également des pensions alimentaires qui seraient probablement déposées. Mais, je suis assez réaliste pour vous dire que, moi, je ne peux pas faire de législation avant le 7 ou le 8 décembre et que le règlement sessionnel se termine le 21 et que j'ai besoin de consentement sur tout. Vous comprendrez que si M. Paradis en veut, du menu, ça peut lui passer chaque bord des oreilles.

M. Parizeau: Mais, c'est surtout que s'il parle de menu minceur, c'est qu'il a décidé de la minceur.

M. Chevrette: Oui, qu'il ne veut pas nous en donner.

M. Parizeau: Parce que les choses avec lesquelles il peut procéder, il y en aura beaucoup, beaucoup. S'il veut avoir, au contraire, un menu engraisant, il peut l'avoir aussi. Il suffit, simplement, qu'il ne se mette pas en travers.

M. Chevrette: Y compris un calendrier plus engraisé.

Le modérateur Bob MacKenzie.

M. MacKenzie (Robert): C'est à propos du sondage qui a paru dans les journaux, aujourd'hui. Je me demande si vous avez des données internes au Parti québécois qui confirmeraient la même tendance et si, aussi, on peut avoir la même confiance dans les maisons de sondage, qu'on avait avant l'élection du 12 septembre?

M. Parizeau: Ça, vous comprendrez que jamais je n'oserai répondre à la deuxième question...

Des voix: Ha, ha, ha !

M. Parizeau: ...par mesure d'autoprotection. Mais, effectivement, le renversement de tendance que vous avez eu ce matin, dans Léger & Léger, on le constate, depuis, moi, je dirais, j'ai vu trois sondages internes, coup sur coup, à une semaine d'intervalle l'un de l'autre, et puis c'était très net. Alors, peut-être qu'on ne peut pas toujours se fier à un, mais, quand vous en avez trois en ligne, qui vous indiquent le renversement de tendance, ça... Alors, à la réponse à votre question: Est-ce que vous le saviez déjà? Oui, depuis quelque temps.

Le modérateur: Rhéal Séguin.

M. Séguin (Rhéal): M. Parizeau, le Bloc québécois se réunit en fin de semaine et on a vu le travail, la collaboration qui a lieu entre le Bloc et votre parti, lorsque vous étiez dans l'opposition, qu'est-ce qui va changer, maintenant, sur le plan stratégique, dans la relation entre le gouvernement et l'opposition officielle à Ottawa?

M. Parizeau: Les possibilités d'ajustement au titre des politiques de ce qu'on fait... N'oubliez pas que, pendant un bon bout de temps, on a été face à face, un peu, dans ce que j'ai appelé la vie contemplative. À certains moments, M. Bouchard déplorait ce qui se faisait à Ottawa,

et moi, je déplorais ce qui se passait à Québec. Alors, on peut faire un bout de chemin à déplorer les choses, mais là, ce qu'il y a de beaucoup plus intéressant, c'est que puisque le Parti québécois est au pouvoir à Québec, à certains moments, on peut faire des choses et on peut collaborer avec le Bloc pour dégager des orientations, pour dégager des stratégies, pour dégager des politiques qui aboutissent à des choses de l'Assemblée nationale. Et ça, c'est très intéressant. Inutile de vous dire, par exemple, que, par rapport aux réformes Axworthy, nous pouvons nous positionner maintenant à Québec, par rapport à ça. Et alors que M. Bouchard et le Bloc ont commencé et vont mener un combat à l'égard des mesures Axworthy de tous les instants, on le voit à l'heure actuelle, c'est loin d'être fini les discussions autour d'Axworthy. À Québec, on peut modifier des choses, changer des choses, se positionner par rapport à ça, ça ne réduit d'aucune façon la collaboration entre les deux partis, ça l'accroît et ça fait déboucher cette collaboration sur des choses plus concrètes. Au fond, c'est une sorte de nouveau chapitre, de nouvel épisode qui va s'ouvrir pour deux: pour le Bloc et pour nous. Il faut bien comprendre que, sur le plan intellectuel, sur le plan des idées, sur le plan des objectifs, nous sommes vraiment deux partis frères et, maintenant, on n'a vraiment plus besoin de se faire des dessins, les choses tombent en place. Si on se donne un coup de téléphone de trois, quatre minutes et puis voilà, on fonctionne ensemble là-dessus pendant une semaine ou 10 jours. C'est tout à fait nouveau, c'est inédit en politique. On ne voit pas ça normalement, puis on aurait pu imaginer toute espèce d'occasion de frottements, de tensions, mais pas du tout. Au fond, plus le temps passe, mieux ça va. Mieux ça va.

Une voix: Deux dernières questions. .. Robert Houle, Michel David et Suzanne Ouellet.

M. Boule (Robert): Concernant le sondage, on a vu que Mario Dumont, si on se fie à ce sondage, fait bonne figure, il obtiendrait 15 %. Donc, il pourrait jouer un rôle important, selon M. Brassard, qu'on a interviewé ce matin. Il pourrait jouer un rôle important lors du référendum. J'aimerais avoir votre position là-dessus, et, deuxièmement, je voudrais savoir quel statut, à votre point de vue, devrait avoir Mario Dumont à l'Assemblée nationale? Est-ce qu'il devrait bénéficier d'un statut privilégié par rapport au fait que même s'il est seul à l'Assemblée nationale...

M. Parizeau: Commençons par la fin. Oui, il a un statut, ça va être que le Parti égalité est disparu, puis le seul troisième parti a un représentant. Bien sûr, j'ai dit: Il va falloir lui organiser, je ne sais pas, moi, quelque chose, un statut un peu particulier.

M. Boule (Robert): Un service de recherche?

M. Parizeau: On va voir ça avec les gens de l'Assemblée nationale. Ça se joue à deux. D'ailleurs, il faut discuter ça. Oui, moi je pense que, raisonnablement, il vaut mieux attendre. Toutes ces choses doivent se régler au Bureau de l'Assemblée nationale. Il vaut mieux attendre qu'il y ait un nouveau président, que le président soit élu, puis là on commence à discuter de ça. Mais, je vous assure qu'à l'égard de M. Dumont, bien sûr on va faire quelque chose. D'ailleurs, chaque fois que ça s'est présenté à l'Assemblée nationale, des situations comme celle-là, moi je ne me souviens pas d'avoir jamais vu l'Assemblée nationale, parce que c'est un geste de l'Assemblée nationale, être, si vous me passez l'expression, « cheap » là-dessus, et que ça a été dans le temps, M. Roy et M. Samson, si vous vous souvenez, qui étaient deux cas uniques... Il y a toujours eu une sorte de statut particulier dans des cas comme ça. Le Parti Égalité lui-même. Alors, je suis convaincu qu'il va y avoir quelque chose

de correct. Non, mais il y avait une première question, là, oui... Je pense qu'il est probablement un peu tôt pour amorcer ces choses-là. À un moment donné, évidemment, je vais amorcer cette question avec M. Dumont. Ça, c'est une question simplement de temps. Je pense qu'il y a tout intérêt à ce qu'il s'installe ici. La session démarre. On se voit, on se rencontre, on se fréquente un peu plus. Laissons les choses évoluer normalement et correctement. Moi, je ne verrais rien de bien utile à chercher à brusquer quoi que ce soit. Après tout, le référendum n'est pas demain matin.

M. Boule (Robert): Mais vous voulez l'avoir dans votre camp, c'est sûr.

M. Parizeau: Eh ! Évidemment. Vous n'avez pas le moindre doute, j'espère. Quand même.

Le modérateur: Michel David.

M. David (Michel): Oui. M. Parizeau, ma question est peut-être un peu naïve, mais, dans le discours inaugural, est-ce qu'on aura quelque indication, implicite ou explicite, de la saison référendaire?

M. Parizeau: Euh ! Réponse: Non. Et puis, vous allez voir, c'est très clair. Ça a été fait, justement, pour qu'il n'y ait pas de, comment dire, de date tout de suite et, vous voyez, mon langage ne change pas quand je parle de l'horizon 95. C'est toujours l'horizon 95. Je ne peux tout de même pas mettre ça dans un texte. Bon. Je peux le dire ou je peux l'écrire dans un... Alors, la réponse est non. Mais, vous allez voir le nombre de précisions sur ce qu'il peut y avoir sur bien d'autres choses.

Le modérateur: M. Venne.

M. Venne (Michel): si je comprends bien, vous allez présenter dans votre discours d'ouverture le cheminement préréférendaire.

M. Parizeau: C'est ça.

M. Venne (Michel): Mais, est-ce que vous pouvez nous dire à quel moment vous pensez le mettre en branle, ce cheminement? Est-ce que ce sera avant Noël, par exemple?

M. Parizeau: certainement.

M. Venne (Michel): Rapidement. Très rapidement.

M. Parizeau: Très.

M. Venne (Michel): Y a-t-il une raison à ça?

M. Parizeau: Il faut commencer. Je n'ai jamais laissé le moindre doute sur le fait que, dès qu'on sera élu, on commencera ça. Il faut me croire. Habituellement, ce que je pense, je le dis. Ha, ha, ha ! Puis, ce que je dis, je le pense. Ha, ha, ha ! Évidemment qu'on a commencé tôt.

M. Girard (Normand): Puis c'est dans le programme en plus.

M. Parizeau: Comment?

M. Girard (Normand): C'est dans le programme en plus.

M. Parizeau: Non, non, attention, là. Il y a des choses dans le programme comme, je ne sais pas, moi, « dans les plus brefs délais », vous savez.

M. Girard (Normand): Oui, puis ça...

M. Parizeau: Oui, oui, mais, moi, habituellement, je ne dis pas ça « dans les plus brefs délais ». Je suis plus précis que ça. Bien sûr qu'on commence rapidement, rapidement.

Le Modérateur: On passe en anglais. Patricia Enborg.

Mme Enborg (patricia): Mr. Parizeau, I am just trying to follow what you are saying in French. Are we to understand that Mme Malavoy was worried about the up coming reform of the Electoral law and that is why she decided to resign before that got under way?

M. Parizeau: That was a consideration, I gather. The second one was that she had heard rumours that some people had some knowledge about this, about her own situation. You see, I did not go... I mean, it was not my role to confess her and, therefore, all I could do when I learned of this, by her, when she came to say last Saturday: I think I will have to resign, was to try to frankly define a way out. For two days, I have just consulted... I liked to work with that woman, you know. She was an excellent colleague. For two days, I have put the most brilliant lawyer I know on that thing: Can you find a way out? And he said: Well... For two days, he said: Sure. Legally speaking, the situation is much better and neater than I expected to start with, but you are still faced with the political problem, of that link of confidence that you have tried to establish, that you have talked about it so long. You mean it. She understands the importance that you give for that link of confidence. You have got a political problem. Well, yesterday, I accepted her resignation. I think I had to, I had to, and I regret it immensely.

Mme Enborg (patricia): Is it a blow to your government, Sir?

M. Parizeau: Pardon me?

Mme Enborg (Patricia): Is this episode a blow to your government?

M. Parizeau: I do not think it is a blow to the government because it is... Let me choose the appropriate word. It is a sad human story. . .

Le modérateur: Richard Kalb.

M. Kalb (Richard): M. Parizeau, two questions. The first ones are clarification. I would like to know who the lawyer was that you consulted and why you did not ask the chief electoral officer for an opinion.

M. Parizeau: Well, maybe I can ask a lawyer, consult a lawyer on my own. What do you think? Over a weekend, can I do that? Am I entitled to do it? Frankly! Ha, ha, ha!

H. Kalb (Richard): Why did not you consult the chief electoral officer? He is the one that is given to determine his cases, is he not?

M. Parizeau: No, no, no, no. He does not determine whether somebody can be a member of the cabinet or not. Of course, not.

H. Kalb (Richard): But as for holding a seat.

M. Parizeau: (For?) something else, yes, I am sure that that was not the problem I had to solve. My problem was: can she remain in the cabinet?

M. Kalb (Richard): So it does not matter to you whether or not she is leaving(?) her seat now.

M. Parizeau: No, I think she is, I think she is. But if someone wants to go to the chief electoral officer or to verify this, they can but it is, as I say, the problem I had to solve was belonging to the cabinet.

M. Kalb (Richard): Mme Malavoy, in her news conference today, as I understand it, I was not there, but as I understand it, she said that this was an active civil disobedience. In saying that she can come back into the cabinet later on, does that mean that you condone civil disobedience for political beliefs?

M. Parizeau: You know that is a pretty mean question.

M. Kalb (Richard): It was not, Sir.

M. Parizeau: She committed a fault. All right. A fault can be redeemed. She does not have to have this held against her until her last days of her life. So, when I say I hope she can come back to the cabinet, I do not know when. I do not know how. I just say I wish it. You know, to any fault, there should be redemption.

Le modérateur: Mark Kelley.

M. Kelley (Kark): But, Sir, to continue on this – and I am sure you do not want to – do not you...

M. Parizeau: No, on the contrary. I am not trying to hide anything on this. As I say, it is...

K. Kelley (Kark): That is a very good point, then. She did not bring this to your attention until, admittedly, there was a journalist on her trail. She has put out in her letter, here, about: I wanted to have a question of «transparence». You, yourself, admit you did not know this. When she was admitted into the Cabinet, she never told you this. And it was only until the heat started to mount that she came forward with this. Is this «transparence»?

M. Parizeau: It is because it is not «transparency» that she resigned from the Cabinet.

M. Kelley (Mark): But, should you not have known this before you named her to the Cabinet? Should you not require someone to be named to the Cabinet to be up (?) and frank with you?

M. Parizeau: That is why she had to resign, and she did. And that is specifically what she invokes in her letter. And that corresponds to what I write in my letter. When I say there is a sort of break of trust, here, that is what she means and what I mean. I am not trying to paper that over. As I say, it is a very sad story on a human level. And that is how I want to look at it and say that I am losing a remarkable colleague. And that is inevitable.

Une voix: 50, the first time you learned it was last Saturday when she...

M. Parizeau: When she came, she asked for a meeting with me and came to my house.

Une voix: I am wondering how... I mean, there seems to be an interesting parallel with federal (?), with Michel Dupuis and the actions that the Chrétien government did not take. To what extent would you make a comparison to how you have dealt with that, to how Chrétien dealt with Dupuis?

M. Parizeau: It is a very difficult question because, well, most people here do not know that, but Michel Dupuis is a friend from way back; we grew up together. And, therefore, I do not know if I am too good a judge. But, certainly, Mr. Chrétien did not particularly face up to the problem he had. That much I can say. Besides that, I do not think it would be - shall we say - in any good taste on my part to start commenting on some other incident. I try to solve the problems I have with the means I have, and let others exercise their judgement, whatever it is.

Une voix: Ralph Noseworthy.

K. Noseworthy (Ralph): J'ai une autre question sur un autre sujet. Next tuesday, we are not going to get the election date, we are not going to get an idea of the question, we are not going to get a solemn declaration? What are you going to tell us?

M. Parizeau: Well, well, well ! You do extrapolate ! Do not you? Why do not you wait till next tuesday?

M. Noseworthy (Ralph): We have no choice, sir, but we are going to get some sort of a guideline, a direction, a rule map?

M. Parizeau: Look, there is nothing that justifies that question, except that one of your colleagues said: Will there be a date implicitly or explicitly? And I said: No. There will be a hell of a number of other things.

M. Noseworthy (Ralph): Including a solemn declaration, sir?

M. Parizeau: Well, you will see, I think you will find the proposal that we will make rather clever, clever, and respectful of commitments. You will see.

Une voix: ...

Une voix: M. Parizeau, you indicated that the Léger & Léger poll is consistent with several internal polls that the party has taken. It puts support for sovereignty around the same level as support for the PQ. Is this an indication that you have not, obviously, so far, been able to, sort of, breach party lines with the project?

M. Parizeau: I do not know. There is a limit to what one can see in a poll. We should know. What is clear, and I will not go beyond that, is that over the last several weeks, the tendency has reversed itself. Support for sovereignty had dropped rather quickly and then more slowly, the recovery is quite marked, and not on one poll, on several. Not several polls were made public, but our internal polls show that, the last three. And, I did not make any mention(?) in public about this. It is much easier to comment on this once one public poll has been published, as it was this morning. But, the reversal of tendency is clear.

Une voix: Just a second question, if I may, on Mme Malavoy. Did she offer you any explanation or did you, in fact, ask for one as to exactly why she did not bring up this matter with you prior to her nomination of the cabinet?

M. Parizeau: No. You see, it is obvious from her letter. She regretted very much that she had not mentioned it. And, what else can I say? She did the wrong thing and said so. And, she said: Because I did that, I am resigning. It was I who said: For God sake, maybe there is a way out, something can be done, and, after a while, I had to recognize I had to accept this resignation. That is it.

Une voix: M. Authier.

M. Authier (Philip): Just to follow Mr. ...(?), do you think the population is now getting into the mood for a referendum?

M. Parizeau: Ho ! ho ! ho ! shall we say: it is thawing. Some areas of public opinion were pretty frozen up after the elections, the thaw is setting in(?). And that is the reversal of a tendency. Well, other groups are just as favourable as they were, just as supportable as they have always been. In-between the federalist and the solid sovereignist, obviously there are some movements in-between now. I cannot say more on that because it is not over what happened over a month and a half that you can draw too specific conclusions. But the tendency has reserved itself.

M. Seguin (Rhéal): In what degree, Sir, the fact that the tendency has reserved itself influenced your referendum's strategy?

M. Parizeau: No, not really. That strategy has been worked upon by a small group of people for several months long before the election and, now, I am discussing it to the ... and it would be the... of regional delegates and, over the last two days, with the ministers, but, it has been long in planning and, in that sense, there is no specific event as influence the ...(?). And the secret has been well kept, hein? Remarkable.

M. Seguin (Rhéal): Not even the September 12th vote? Not even the September 12th vote made it Had you ...(1) considered that strategy

M. Parizeau: No, not really, because of... You will see. It is a bit difficult for me to be explicit today, but, I mean, it is a way, that strategy, to ... (1) what must be ... (1) , so what's this support, was dropping before the election. It was only, should we say, an additional reason to keep up that strategy. You will see. You will see much better in the next week or so. Oh ! we are starting. Things will start in the National Assembly to unfold as they should, or maybe I should not say that, but... Ha, ha, ha ! as we ... (1) they would.

Voilà. Merci.